

Obligation d'apporter du matériel personnel

Par Jerome Phan, le 02/07/2018 à 12:05

Bonjour,

Bien que beaucoup d'entreprises autorisent l'usage du matériel personnel, je me questionne sur l'inverse:

En effet je suis en CDI dans une start-up, et mon patron nous oblige (moi et les stagiaires) d'apporter nos ordinateurs personnels pour travailler, et que si nos matériels tombent en panne, c'est à NOUS de payer les réparations.

Aucune obligation d'apport du matériel personnel n'est mentionnée dans mon contrat.

Je voudrai savoir si ce genre de pratique est légal ou pas.

Merci.

Par P.M., le 02/07/2018 à 13:00

Bonjour,

Par principe, les frais professionnels engagés dans l'intérêt de l'entreprise doivent être indemnisés cela devrait donc être le cas lorsque le salarié met à sa disposition un matériel personnel que ce soit un véhicule ou autre...

D'autre part, les parties ne sont engagées que dans le cadre des dispositions du contrat de travail...

Par Visiteur, le 02/07/2018 à 13:18

Boniour.

pratique très curieuse car à l'encontre des règles les plus élémentaires de sécurité informatique concernant la propriété intellectuelle et l'intégrité de votre réseau informatique!

Par Jerome Phan, le 02/07/2018 à 13:39

Je suis d'accord avec vous Grenouille, mais sachant que mon patron le fait car l'entreprise ne réalise pas encore de chiffre d'affaires, je trouve que cela n'est pas une excuse pour nous obliger d'apporter nos PC personnels.

Autoriser une personne à apporter son matériel personnel c'est une chose, mais là il s'agit d'une obligation et mon patron refuse de verser un sou pour les frais professionnels. Voilà pourquoi je cherche s'il y a ou non un article de loi qui autorise/interdit cette obligation.

Par janus2fr, le 02/07/2018 à 14:14

Bonjour,

Il n'y a surtout pas de loi qui oblige une personne à posséder un ordinateur personnel. Donc vous dites que vous n'en avez pas et ainsi difficile de l'utiliser...

Par Jerome Phan, le 02/07/2018 à 14:23

Bonjour Janus2fr, je n'ai pas très bien compris quand vous avez dit "et ainsi difficile de l'utiliser". Je l'utilise depuis 1 an dans la boite, mon pc commence à avoir quelques soucis matériels et mon patron ne veut payer aucune réparation et me répète en boucle "pas d'ordis pas de travail". Voilà pourquoi je me renseigne pour que la prochaine fois qu'il me sorte ça je pourrais lui dire ou pas qu'il a pour obligation peu importe son budget de me fournir du matériel pour le travail

Par **P.M.**, le **02/07/2018** à **16:28**

Il me semble vous avoir donné une réponse claire juridiquement concernant d'une part l'indemnisation des frais professionnels et d'autre part l'engagement contractuel... La sécurité du réseau informatique étant la même que vous utilisiez le matériel de l'entreprise ou le vôtre...

Par Jerome Phan, le 02/07/2018 à 16:42

Oui Merci pour l'information pmtedforum

Par janus2fr, le 02/07/2018 à 17:21

[citation]La sécurité du réseau informatique étant la même que vous utilisiez le matériel de l'entreprise ou le vôtre...[/citation]

C'est inexact, mais pas vraiment le sujet central de ce topic...

Par P.M., le 02/07/2018 à 18:35

J'ignorais que le réseau informatique se trouve modifié en fonction du matériel utilisé, à développer...

Par P.M., le 03/07/2018 à 13:04

Bonjour,

[citation]La sécurité du réseau informatique étant la même que vous utilisiez le matériel de l'entreprise ou le vôtre...[/citation]

Si ceci est inexact, je pense que certains lecteurs dont moi-même attendent un développement pour expliquer pourquoi...

Par **P.M.**, le **04/07/2018** à **08:28**

Bonjour,

Je ne voudrais pas m'avancer mais à défaut de développement pour nous informer je me demande si cette sentence comme quoi ce que j'ai indiqué est inexact n'est pas infondée et que c'est au contraire tout à fait exact...

Par **P.M.**, le **05/07/2018** à **18:28**

Bonjour,

Je ne savais pas et pour cause car ce n'est pas le cas...